

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 116, printemps 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17414ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

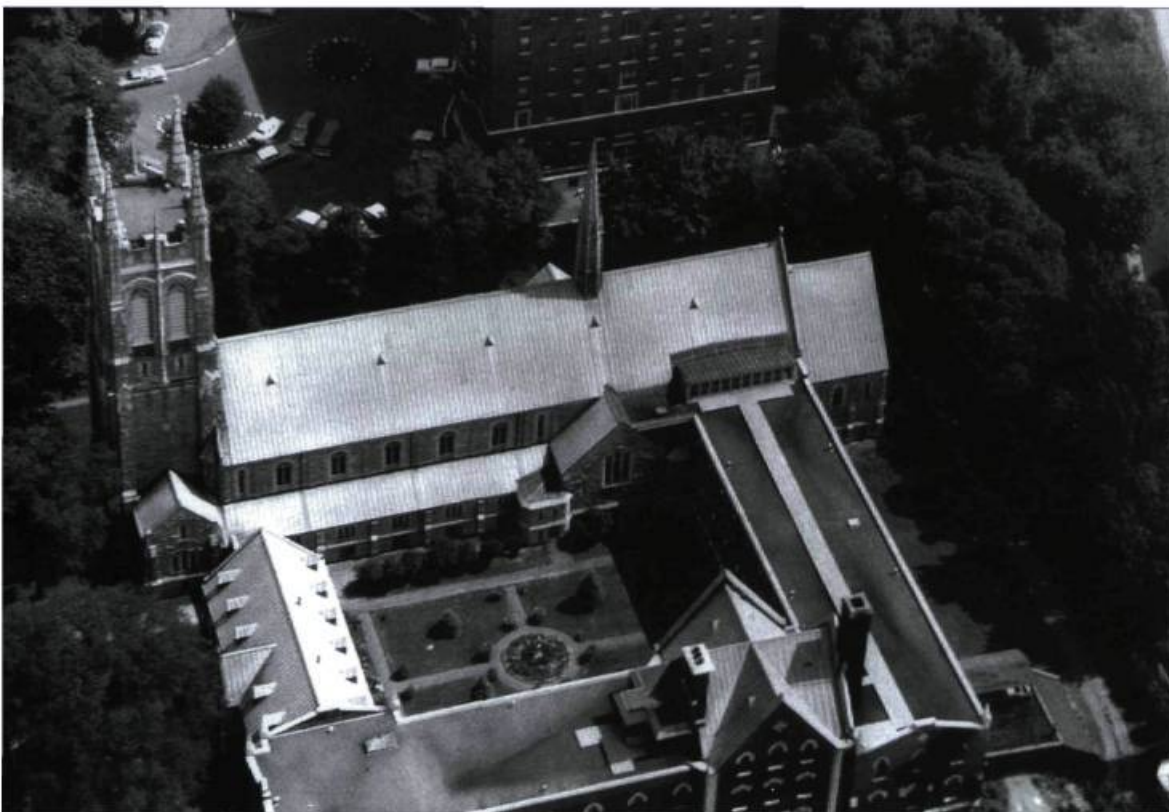
[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2008). Avis et prises de position. *Continuité*, (116), 64–66.



POUR UN PROJET MUSÉAL EXCEPTIONNEL



Le site du monastère des Dominicains, sur lequel sera agrandi le Musée national des beaux-arts du Québec. À gauche, l'église Saint-Dominique, qui appartient toujours à la fabrique, le presbytère et le jardin qui seront conservés par le Musée, et l'aile du monastère à droite, qui sera démolie pour faire place au nouveau pavillon du Musée.

Photo: MNBAQ

À Québec, le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) projette un agrandissement important afin d'augmenter sa superficie d'exposition et, par le fait même, de montrer plus d'œuvres provenant de ses vastes collections. Grâce au mécénat exceptionnel de Pierre Lassonde, le MNBAQ a acheté les terrains et bâtiments du monastère des Dominicains, en bordure de la Grande Allée.

Le Musée souhaite investir cet espace en démolissant le monastère, ne laissant sur le site que l'église Saint-Dominique (propriété de la fabrique), le presbytère et le jardin conventuel à l'arrière de ce dernier.

L'espace ainsi dégagé permettrait de construire un nouveau pavillon qui donnerait un accès par la Grande Allée aux autres bâtiments du MNBAQ, enclavés dans le parc des Champs-de-Bataille. Rappelons que le Musée est composé de deux bâtiments anciens : le pavillon Gérard-Morisset, datant de 1928, et l'ancienne prison de Québec, datant de 1861 et reconvertie aux fonctions muséales en 1990, aussi appelée pavillon Baillairgé. Les deux bâtiments sont reliés par un espace d'accueil et de services construit au moment de la reconversion de l'ancienne prison.

Le MNBAQ entend procéder par concours architectural pour inviter les architectes à créer

un bâtiment exceptionnel qui s'intègre à la trame urbaine particulièrement riche en histoire, tout en offrant les avantages d'un bâtiment contemporain pour répondre à sa mission muséale.

L'AVIS DU CMSQ

En 2007, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a rencontré le directeur du MNBAQ, John Porter, et son équipe pour prendre connaissance du projet. Après étude, il a tiré plusieurs constats.

D'abord, le musée doit être agrandi et son emplacement impose de nombreuses contraintes. D'un point de vue patrimonial, les plaines d'Abraham sont un site intouchable qui participe à la qualité de la vie urbaine à Québec. Aucun agrandissement ne peut empiéter sur le parc : il s'agirait d'un précédent inconcevable. D'ailleurs, en 2006, le CMSQ s'était opposé avec force à l'implantation d'une agora permanente sur les Plaines, dans le secteur de la Citadelle.

Récemment, dans l'opinion publique, le débat s'est focalisé sur la démolition du monastère des Dominicains. Plusieurs voix se sont fait entendre pour s'opposer au projet, prétextant qu'aucune parcelle du patrimoine ne pouvait disparaître au profit d'une construction neuve. Le CMSQ souhaite rappeler qu'aucune ville n'évolue sans voir disparaître, à l'occasion, certains éléments de son cadre bâti. Prétendre le contraire relève d'une pensée « néo-conservacionniste » qui nie la nécessité pour une ville de se transformer – rappelons que le monastère a lui-même

été bâti sur l'ancien site de la villa Battlefield (1829), une des premières villas à Québec. L'important est de contrôler et d'encadrer les nécessaires transformations pour qu'elles contribuent à maintenir l'identité des lieux. Si après l'évaluation complète et adéquate de toutes les options, le site des Dominicains constitue le meilleur emplacement pour l'agrandissement du Musée, les autorités concernées pourront autoriser la démolition du monastère, un bâtiment à l'intérêt patrimonial limité.

Le CMSQ estime par ailleurs que le recyclage du monastère des Dominicains à des fins muséales, comme certains l'ont suggéré, ne peut être envisagé. Ce bâtiment sériel est formé de petites cellules incompatibles avec de telles

fonctions. Cette intervention reproduirait la même erreur qui a été faite lorsque le pavillon Baillairgé a été transformé à des fins muséales – erreur que veut actuellement corriger le Musée en proposant un nouveau bâtiment plus fonctionnel qui s'inscrit dans l'avenir. Aucun architecte, aussi doué soit-il, ne peut réaliser un bon projet muséal dans un édifice dont la structure est inadaptée à cette fonction.

Néanmoins, quelques questions subsistent et le MNBAQ devra y répondre. A-t-il évalué l'opportunité de construire sur les terrains libres à proximité des bâtiments existants (stationnements) et de densifier l'espace entre eux (hall d'entrée actuel et parvis extérieurs)? A-t-il analysé le problème de la circulation à l'inté-

rieur du musée, fondamentale pour un tel projet? L'emplacement projeté pour l'agrandissement n'apparaît pas idéal en termes de connexion avec le musée actuel; la distance est considérable entre le point d'entrée sur Grande Allée et le point le plus au sud du pavillon Baillairgé. Enfin, dans le mandat confié aux professionnels chargés d'établir la programmation du projet, a-t-on envisagé la possibilité que le concours d'architecture porte sur plus d'un site (comprendre ici l'espace entre les deux pavillons anciens et le site des Dominicains)?

Le CMSQ estime que le projet du Musée national des beaux-arts du Québec – une institution majeure dans la ville et au Québec – doit viser l'excellence. Le programme

qui fera l'objet du concours devra être clairement défini pour s'assurer de réaliser le meilleur musée possible et tous les moyens devront être mis en œuvre pour y contribuer. Le CMSQ salue d'ailleurs le mécénat culturel qui permet d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement.

Le sort de la bibliothèque Saint-Sulpice

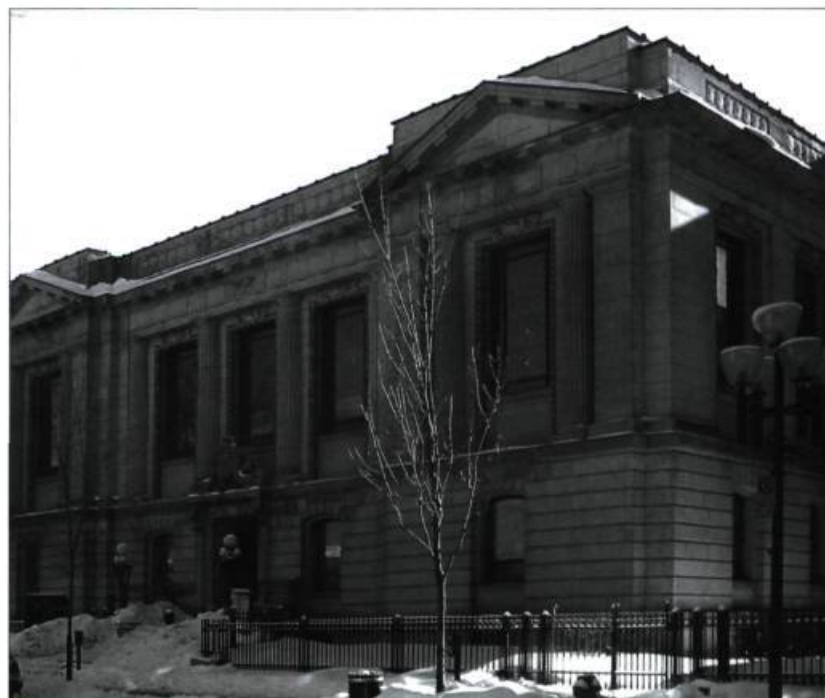
Au printemps 2007, nous apprenions que l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice, sise au 1700, rue Saint-Denis à Montréal, était mise en vente par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui l'avait acquise en juin 2005 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la somme de 2,5 millions de dollars. Ce prestigieux bâtiment, classé en 1988, était inoccupé depuis deux ans et nécessitait d'importants travaux de restauration et de mise aux normes. En octobre 2007, des promoteurs immobiliers ont annoncé qu'ils désiraient l'acquérir pour en faire

une librairie commerciale et aménager le terrain situé à l'arrière.

À la demande de plusieurs intervenants en culture et en patrimoine, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Christine St-Pierre, a annoncé le 19 décembre qu'elle usait de son droit de préemption (une première

Classée en 1988, la bibliothèque Saint-Sulpice a récemment été rachetée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Photo : CMSQ



pour un bien immobilier) pour racheter la bibliothèque Saint-Sulpice à l'UQAM au coût de 4,5 millions de dollars. La principale raison invoquée : conserver ce bijou patrimonial et architectural, bien public et de vocation culturelle, comme il l'a toujours été.

Le CMSQ réagit avec réserve à cette décision. Le promoteur immobilier souhaitait construire un nouvel édifice à l'arrière, à même l'aire de pertinence de la bibliothèque. Était-ce suffisant pour que tout son projet soit démeritant? Le CMSQ déplore le montant qu'il en coûtera au gouvernement pour racheter cet édifice déjà protégé par la Loi sur les biens culturels – et qui lui appartenait auparavant. Cet argent aurait certainement profité à des projets plus urgents de sauvegarde du patrimoine.

Le CMSQ s'interroge aussi sur le message qu'envoie le Ministère par cette action d'éclat. Nous ne devrions pas

être inquiets chaque fois qu'un promoteur privé se pointe avec un projet d'acquisition et d'investissement pour un bien patrimonial. À plus forte raison s'il s'agit d'un bien protégé. On ne peut penser que la responsabilité de conserver et de mettre en valeur tous les biens patrimoniaux incombera à l'État. En fait, c'est au MCCCCF d'établir clairement les lignes directrices afin qu'un bien qui possède un statut soit adéquatement protégé et que les travaux de restauration et d'entretien soient réalisés dans les règles de l'art.

Plus que jamais, la responsabilité du patrimoine devrait être partagée entre tous. Dans les années qui viennent, il faudra sensibiliser davantage les promoteurs, de même que les élus municipaux et les membres des comités consultatifs d'urbanisme, au fort potentiel de développement urbain et économique qu'offre

la mise en valeur du patrimoine immobilier (recyclage, restauration, agrandissement, insertion d'une construction neuve, etc.). Que ce soit pour l'injection de fonds privés dans l'économie locale, le renforcement de la qualité du paysage urbain, l'augmentation de la qualité de vie de la population ou le développement durable, toutes les raisons sont bonnes pour préserver notre patrimoine. Espérons que le MCCCCF saura donner l'exemple et mettre de l'avant un projet culturel de grande qualité pour faire revivre l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Daniel Quirion, stagiaire en architecture; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Gilles Fortin, architecte.

POUR INFORMATION :

Sabrina Painchaud, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Le mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec *Pour l'avenir du patrimoine culturel au Québec* est disponible au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Nouveautés et événements.